

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

2: 04 388 12 94 **3:** 0475/23 87 30 Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Me

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante N° de rapport 23/1503.4402 Concerne : a contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique Type d'habitation : a maison cappartement cautres : contrôle périodique	38321	T.V.A. BE 0406.671.312	cibic@skynet.be	CONFIDENTIEL		
Concerne : O contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : O maison □ appartement □ autres :	Rapport	d'inspection - Insta	llation électrique dome	estique BT /	TBT exis	tante
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente						
Type d'habitation :	Nº de rapport	- January Co	vente contrôle périodique	young at this te		
Personne sur place :	Concerne : 🔎 o	contrôle dans le cadre d'une	ment \square autres :			
Personne sur place :	Type d'habitation	on a maison apparte	& CHAFNA	965-4	li epe	Yolo
Personne sur place :	Demandeur :	Chill Children	ando EAN do l'installat	ion '	0	
Date de visite: Mode Date d'émission: Mode Negérences client: Référentiel réglementaire: RGIE art. □ 271	Personne sur p	lace :	FILES (alo lis	-0	
Date de visite: Mode Date d'émission: Mode Negérences client: Référentiel réglementaire: RGIE art. □ 271	Adresse de la v	isite: Muc e 1919	1 WILL CO		0	
Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation : A Protection générale du branchement : A nombre de circuits terminaux : // Nombre de tableaux : nombre de tableaux : nombre de tableaux : nombre de tableaux : nombre de circuits en nombre de circuits reponde nondre de dispositifs à nombre de tableaux : nombre	Date de visite	Mo3h Date d'émiss	sion M/03/2011 Référ	rences client:.		
Tension d'utilisation : An Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : // Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : // Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : // Nombre de tableaux : // Nombre de circuits terminaux : // Nombre de tableaux : // Nombre de circuits terminaux : // Nombre de circuits cerminaux : // Nombre de circuits de maxue : // Nordre de circuits terminaux : // Nombre de circuits de maxue : // Notes : // Nombre de circuits terminaux : // Nombre de circuits terminaux : // Nombre de circuits terminaux : // Notes : // Nombre de tableaux : // Nombre de circuits terminaux : // Notes : // Nombre de tableaux : // Nombre de circuits terminaux : // Notes : // Nombre de tableaux : // Nombre de circuits de nombre de circuits terminaux : // Nombre de circuits de circuits terminaux : // Notes : // Nombre de circuits terminaux : // Notes : // Nombre de circuits terminaux : // Notes : // Nombre de circuits terminaux : // Notes : // Nombre de circuits terminaux : // Notes : // Nombre de circuits terminaux : // Notes : // Nombre de circuits terminaux : // Notes : /	Référentiel régle Référentiel procé	mentaire : RGIE art. 🛭 271 édure CIB-asbl : PRO-INS-	E-11	2/1 bis u 2/	0	
Description En ordre Pas en					0.	
Description En ordre Pas en o	Tension d'utilisat	tion: 4 230V 12x230V 1N400V	Protection générale du branc Nombre de tableaux :	nombre de cir	cuits termin	aux : 14
Description En ordre Pas en ordre	Contrôles par	examen visuel, tests et m		distribution provides	Trail of the s	ar milita e la
Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel plombé non plombable non plombable anouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A.A						
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	arcant va 15	Description			ordre	dérog.
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Correspondance	s des schémas à l'installatio	n		X	
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : □ □ □ □ □ □ □ □ Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB Manquements / Notes : Conclusion : □ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectudars le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	Ftat du matériel électrique installé					
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositirs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A. M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	Measures de protection contre les contacts directs					
Note: différentiel □ plombé □ non plombable □ a nouveau piombe Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	Mesures de prot	ection contre les contacts in	directs et fonctionnement des			
Boucles de défaut & raccordement adequat des differenties. Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	dispositife à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test					massemaleri
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Note: différentiel 🗆 plombé 🔲 non plombable 🔲 a nouveau plombe			X		
Conclusion: Conc	Continuitó des o	connexions équinotentielles	principales, secondaires et de la	a	2	x 2 19 19 16 16 1
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Ω Ω Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω Ω Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB Manquements / Notes : Conclusion : L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectudans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	continuité du conducteur de protection iusau'aux appareils				X	
Matériel électrique mobile branché au moment du controle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Matériel électrique fixe ou à poste fixe				X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 2///1981 & derogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Matériel électrique mobile branché au moment du controle				-	X
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 2////1981 & derogations				X	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB Manquements / Notes : Conclusion : L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectudais le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :					estrateigne od ***
Manquements / Notes : Conclusion : L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectudans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	Résistance de d	ispersion de la prise de terre	e :		de l'agent (CIP
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectu dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	Identification Manquements	des appareils de mesure / Notes :	: reprise dans le dossier équipe	ement individuel	de l'agent c	.10
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectu dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.						
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectu dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				**********		.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectu dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	1/6	IR ANNE				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectu dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	***************************************					
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectu dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				***************************************	*********	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectu dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	*******************			************************		
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectu dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	Conclusion :					
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécupar le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente	☐ L'installation dans le délai pr	électrique est conforme aux escrit par la réglementation	prescriptions du R.G.I.E. Le prendent de la prescriptions du R.G.I.E. Le prendent de la prescription de la p	rochain contrôle	périodique	est à effectuer
	L'installation par le même or	électrique n'est pas conforn ganisme après mise en conf	ne aux prescriptions du R.G.I.E formité au terme de 18 moi	. Une visite com is après signatur	plémentaire e de l'acte d	est à exécute de vente
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conslusion. Un examen complémentaire est à exécut par le même organisme en vue de compléter le dossier.	□ Les résultats	du contrôle ne permettent	pas d'émettre de conslusion. L			
Nom et visa de l'inspecteur : CUFFARO Pour CIB, Nom et visa du demandeur pour réception :	Nom et visa de l'	,		ndeur pour récepti	on:	

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

: 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse Liège

Tél: 04 234 17 00 Fax: 04 234 17 80

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

Tél: 065 34 76 50 Fax: 065 36 15 88

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 23/150311/02
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants:
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants:
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants:
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants:
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants:
□ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants:
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : ollorge,
AMb seen de plan électrique de l'installation.
Al coffee & price recentie à mon Vois
Howles / + 15 an da sol) an 190/000
Revoir fixation de certains câble & cable
ce de plan nous are pondons détermines les
Le de plan mons me parlons determines les Tennants et about issants de certains circuits * Recondition nement de Minstallation alectripus
The state of the s